Conseil du 9^e arrondissement Séance du 13 mars 2017

Vœu rattaché au projet de délibération 2017 DDCT 27 – Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris.

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement relatif à la réforme des Maisons des Associations de Paris (MDA).

Considérant que conformément à l'article L2511-16 du Code général des collectivités territoriales les MDA sont des équipements municipaux dits de proximité transférés à la compétence des conseils d'arrondissement et inscrits ainsi à l'inventaire des équipements dont la liste est arrêtée chaque année par voie de délibération, adoptée par chaque conseil d'arrondissement au cours du dernier trimestre de l'année en cours ;

Considérant que ces dernières semaines les élus d'arrondissements en charge de la vie associative ont été conviés à des réunions d'information sur un projet de réforme ;

Considérant le courrier adressé par la Maire du 9^e arrondissement le 10 février 2017 et relatif au projet de réforme des MDA, demeuré sans réponse à ce jour (cf copie du courrier annexée au vœu) ;

Considérant que dans ce courrier la Maire du 9^earrondissement a demandé que le bail de la MDA qui arrive à son terme en mai prochain ne soit pas renouvelé et que la MDA soit transférée aux 8-12 rue de la Tour des Dames dans les locaux de Paris Habitat;

Considérant que la MDA du 9^e fonctionne sans difficulté depuis plus d'un an avec un seul Directeur à temps partiel et un cadre C et que cette configuration ne semble pas justifier le recrutement d'un cadre B et d'un cadre C supplémentaires ainsi que le propose la délibération DDCT27;

Considérant que compte tenu des délais contraints, il n'a pas été possible de convoquer le CICA ou une réunion publique pour informer et consulter les usagers de la MDA quant au devenir de la structure;

Considérant que l'évolution des missions des Maisons des Associations ainsi que de leur règlement intérieur auront pourtant un impact direct sur le tissu associatif des arrondissements et sur le service proposé par ces équipements de proximité gérés par les Mairies d'arrondissement ;

Considérant qu'il est essentiel que le Maire d'arrondissement soit réellement consulté et associé à une réforme qui touche un équipement transféré, permettant ainsi de mener une concertation constructive et adaptée aux spécificités de chaque arrondissement ;

Considérant qu'une remise à plat nécessaire des MDA permettrait d'intégrer pleinement le chantier de numérisation des MDA, aujourd'hui grand absent du projet et qui répond pourtant à un besoin majeur exprimé par les acteurs associatifs pour qui le lien avec les usagers passe impérativement par une communication dématérialisée ;

Considérant que la modification des horaires des MDA, notamment l'accessibilité en dehors des horaires d'ouverture assurés par les agents, doit être conditionnée à une sécurisation efficace et garantie de l'établissement, absente du projet de délibération actuel;

Considérant que le coût engendré par cette réforme n'a pas été précisé aux arrondissements et que les frais supplémentaires ne semblent pas s'accompagner d'une hausse du budget d'état spécial d'arrondissement pourtant nécessaire au bon fonctionnement de cet établissement ;

Considérant que la création d'un poste de « Directeur/trice du développement de la vie associative et citoyenne » est notifiée dans ce projet, sans pour autant qu'il soit précisé son mode de recrutement, les compétences qui lui seront attribuées ainsi que le lien hiérarchique que ce poste aura avec le Maire d'arrondissement et son Directeur général des services, alors même qu'il a vocation à être accueilli en Mairie d'arrondissement;

Considérant que les contours du poste de « Directeur/trice du développement de la vie associative et citoyenne » demeurent à ce jour totalement flous notamment sur la partie « citoyenne » et risquent de venir empiéter sur les compétences des coordinateurs des conseils de quartier ;

Delphine Bürkli et les élus de l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Propose une véritable concertation avec les différents acteurs associatifs de chaque arrondissement et les élus d'arrondissements, notamment via les CICA, pour mener une réforme adaptée aux nouveaux besoins des associations ;
- Que cette concertation permette d'étudier les réels besoins en ressources humaines et en locaux nécessaires à chaque MDA;
- Que cette concertation permette d'évaluer le surcoût en termes de moyens de fonctionnement relatifs à l'extension des horaires d'ouverture et à l'accroissement de l'activité ;
- Que cette concertation permette d'introduire une réelle numérisation des outils de travail des MDA en dotant chaque équipements des moyens de dématérialisation nécessaires et accessibles à l'ensemble des associations;
- Réponde au courrier adressé le 10 février relatif au devenir des locaux de la MDA du 9^e;



Paris, le 10 février 2017

Madame Pauline Véron Adjointe à la Maire de Paris Place de l'Hôtel de Ville 75196 Paris cedex 04

Delphine Bürkli

MAIRE DU 9° ARRONDISSEMENT CONSEILLÈRE RÉGIONALE PARIS ILE-DE-FRANCE

Madame l'Adjointe,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 31 janvier dernier dans lequel vous m'informiez des nouvelles missions qui seront attribuées prochainement aux Maisons des Associations, ainsi que des modifications relatives à leur direction.

Chèle Pauline

Sachez en premier lieu que je partage certains constats ayant conduit à cette réforme, au premier rang desquels la nécessité de consolider l'animation du réseau des acteurs associatifs et citoyens, et ce au-delà même des murs des MDA. Je me réjouis également de l'accessibilité accrue dont bénéficieront ces nouvelles « Maisons de la Vie Associative et Citoyenne », avec l'élargissement des plages horaires, qui devrait permettre à un plus grand nombre de Parisiens de profiter des services de qualité offerts par ces nouvelles structures.

Toutefois, la modification des horaires, ainsi que les nouvelles missions et compétences exercées par les MDVAC, occasionnant des frais supplémentaires, ne semblent pas s'accompagner d'une hausse du budget de l'état spécial d'arrondissement mis à notre disposition, pourtant nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement de cet équipement. J'attends ainsi confirmation de votre part qu'un ajustement de notre ESA aura bien lieu.

J'ai également pris connaissance de l'évolution de la direction des MDVAC, supposant la création d'un nouveau poste en mairie d'arrondissement de « responsable territorial de la vie associative et de la participation citoyenne ». Ce poste devrait être assuré par l'actuel dirigeant de la MDA du 9^e, Monsieur Jean Karinthi, toujours à mi-temps avec la MDA du 2^e arrondissement. Cependant, et après consultation de la Direction Générale des Services de notre Mairie, je suis au regret de vous apprendre que nous ne disposons pas pour l'heure de bureau disponible afin de l'accueillir dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, la description faite des activités assurées par ce nouveau directeur, notamment dans le domaine de la participation citoyenne, semble se rapprocher des missions actuellement confiées aux coordinateurs des conseils de quartier. Aussi, je souhaiterais savoir si ces nouveaux directeurs auront vocation à remplacer à terme les coordinateurs de quartier. Dans le cas où les deux postes seraient maintenus, je m'interroge sur le lien hiérarchique qui serait établi entre eux.

Enfin, je tiens à attirer votre attention sur la situation actuelle de la Maison des Associations du 9^e. Comme vous le savez, le bail des locaux situés rue Jean-Baptiste Pigalle et rue Victor Massé arrive à son terme fin mai 2017, et nous ne souhaitons pas le renouveler, ainsi que nous l'avons annoncé ensemble à l'occasion des vœux de la MDA le 27 janvier dernier. En effet, nous avons pu constater que ces lieux n'étaient pas adaptés aux besoins des associations et que le loyer payé était une charge trop importante pour la Mairie.

Afin d'éviter une situation qui conduirait à une rupture de service public, nous souhaitons signer un bail provisoire avec Paris Habitat, dans les locaux actuellement occupés par l'association Énergie 9, situés rue de la Tour des Dames, et qui seront prochainement libérés. Le relogement de la MDA rue de la Tour des Dames permettra de la rapprocher d'autres équipements municipaux de l'arrondissement, très fréquentés, mieux desservis par les transports en commun, et d'en accroître ainsi la fréquentation. Parallèlement, nous souhaitons que l'espace Châteaudun soit ouvert les dimanches pour mettre à disposition des salles supplémentaires aux associations. Nous réunirons à cet effet prochainement une commission mixte paritaire dans le but de modifier le règlement intérieur de ce lieu géré par la mairie d'arrondissement.

Par ailleurs, la Mairie du 9^e demeure ouverte et prête à proposer des salles à chacune des associations de l'arrondissement qui en ferait la demande. Je souhaite ainsi favoriser l'épanouissement du tissu associatif dans le 9^e, promoteur de valeurs positives telles que le vivre ensemble, la solidarité et bien sûr le partage. Riche de ses quelques 1400 associations, dont 328 inscrites à la MDA, le 9^e se veut être un espace privilégié pour la création et le développement des maillons sociaux que représentent les associations.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Adjointe, l'expression de ma meilleure considération.

Delphine Bürkli